

Mise en service d'ICS2 sur le vecteur fluvio-maritime : 3 juin 2024

Demander une fenêtre de déploiement ICS2
Date de la demande :
Rôle de la société dans ICS2 : Transporteur, représentant du transporteur, transitaire
Identifiant douane.gouv à habiliter :
Je soussigné∙e, représentant.e de la société
(EORI FR), demande
l'octroi d'une fenêtre de déploiement supplémentaire afin d'opérer la bascule dans ICS2.
Fenêtre de déploiement demandée : du au
Date de bascule (GO LIVE) ICS2 prévue : La date de bascule doit être le jour suivant la fin de la fenêtre de déploiement.
 La date de bascule ne peut aller au-delà du 4 décembre 2024 pour les transporteurs et leurs représentants. La date de bascule ne peut aller au-delà du 1^{er} avril 2025 pour les opérateurs déposant la partie fille (« house ») de l'ENS et leurs représentants. Une fois la bascule ICS2 opérée, l'opérateur s'engage à cesser tout dépôt dans ICS(1).
Toute modification de la date prévisionnelle doit être communiquée sans délai aux douanes françaises.

Formulaire à renvoyer à <u>fr-ics2@douane.finances.gouv.fr</u>